

COMMUNIQUÉ  
D'EMMANUEL SERAFINI

Comme tous les abonnés à la new's letter du Centre de Développement Chorégraphique – Les Hivernales d'Avignon, j'ai reçu mardi 19 janvier 2016 un communiqué que je ne peux laisser sans réponse.

Dérive financière ? Gestion calamiteuse ? Manipulations comptables ?

Je tiens à affirmer que je n'ai jamais fui ni tenté de fuir mes responsabilités. Pour preuve, lorsque je suis arrivé à la direction du CDC en septembre 2009, j'ai assumé et pris en charge la structure jusqu'à en assurer le redressement en 2013.

Le communiqué du Bureau n'évoque jamais la dimension artistique et de développement du public qui m'incombe comme le précise mon contrat de travail. Ce communiqué ne précise pas non plus que l'ensemble du Bureau du CDC est associé à toutes les décisions. Le Président est consulté sur tous les aspects de la vie du CDC qui relève de sa responsabilité, à commencer par les questions financières et budgétaires.

Notre équipe est composée d'une comptable, d'un administrateur, tous deux chargés de suivre l'aspect financier de la structure. Toute la comptabilité du CDC est informatisée nécessitant des codes secrets qui ne sont connus que de la comptable. L'ensemble des dépenses comme des notes de frais est suivi et validé régulièrement par la Trésorière. Comme toutes les associations de ce type et de cette envergure, le CDC doit également se soumettre au contrôle d'un expert comptable et d'un commissaire aux comptes. Ces derniers ont, depuis 2009, non seulement validés les comptes mais les ont certifiés, y compris ceux de 2014... Ces comptes ont été adoptés par le Bureau, le Conseil d'administration où siègent toutes les tutelles et surtout par l'Assemblée Générale et ce sans aucune réserve... Le Bureau, qui porte le discrédit sur ma personne met en doute ces professionnels indépendants qui ont pour mission de veiller au bon déroulement de la gestion du CDC.

Le communiqué du Bureau insinue que j'ai profité à des fins personnelles de « dépenses » non comptabilisées et inutiles pour les Hivernales mais ne dit *ni quoi, ni combien, ni comment*...

Je réfute absolument ces déclarations. Le Bureau sait très bien que toutes les dépenses sont comptabilisées. Ma ligne de conduite va jusqu'à payer personnellement de nombreux frais qui incomberaient à l'association, par exemple, lorsque je suis en repérages artistiques je règle toutes les places de spectacles sans jamais en demander le remboursement.

Les chiffres annoncés par le communiqué ne sont que des estimations. Lors du Conseil d'administration le 27/11/15, le déficit prévisionnel pour 2015 a été chiffré à – 80 141 euros. Tous les autres montant allant au delà ne seraient que manipulation dans le but de me nuire... J'entends rappeler que ma politique a toujours été de privilégier en priorité le règlement des salaires de l'équipe et les cachets des artistes.

Le seul point où je suis en accord avec le communiqué du CDC est celui qui concerne l'équipe permanente engagée et dévouée. Je lui souhaite d'ailleurs de ton mon coeur de poursuivre le plus sereinement possible le travail engagé. Je me demande d'ailleurs si la mesure prise à mon encontre, alors que je n'ai pas démerité, n'expliquerait pas « le grand désarroi » soudain du personnel.

« Le devoir de réserve » dont fait état le communiqué du CDC a permis au Président de donner de nombreuses interview tout en me recommandant d'être discret...

J'ai été mis à pied à titre conservatoire, sans salaire pendant plus d'un mois alors que les règles de droit permettaient de notifier le licenciement dès le 3<sup>ème</sup> jour suivant l'entretien préalable.

Dans cette période particulièrement difficile, j'ai obtenu le soutien de nombreux spectateurs, professionnels, artistes, interprètes, femmes et hommes politiques, médias locaux et nationaux... tous reconnaissent mon investissement et sont sidérés par la mesure prise à mon encontre.

L'ensemble des arguments mis en avant pour justifier mon licenciement est un stratagème qui cache mal une réelle volonté de nuire, de salir une personne et un professionnel qui a fait le choix de s'engager en politique ; je le maintiens et l'affirme. Mr Renoux, Président du CDC, est venu dans mon bureau le 30/11/15 et m'a laissé croire « que toutes les tutelles voulaient mon départ et que mon engagement en politique leur avait fortement déplu... ». Or, le Directeur Régional des Affaires Culturelles de PACA a répondu au journal Le Monde qu'il n'avait jamais demandé mon départ. Cécile Helle, Maire d'Avignon, interrogée par Vaucluse Matin, s'est dite « surprise de cette décision » qu'elle a qualifiée de « violente ». Comment expliquer ces contradictions entre les deux versions ?

Le communiqué n'est-il pas justement un moyen de faire pression sur les tutelles qui doivent se réunir le 29/1/16 et qui sont ainsi mises de nouveau devant le fait accompli...

**Emmanuel Serafini**

Avignon le 20/1/16